LA PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

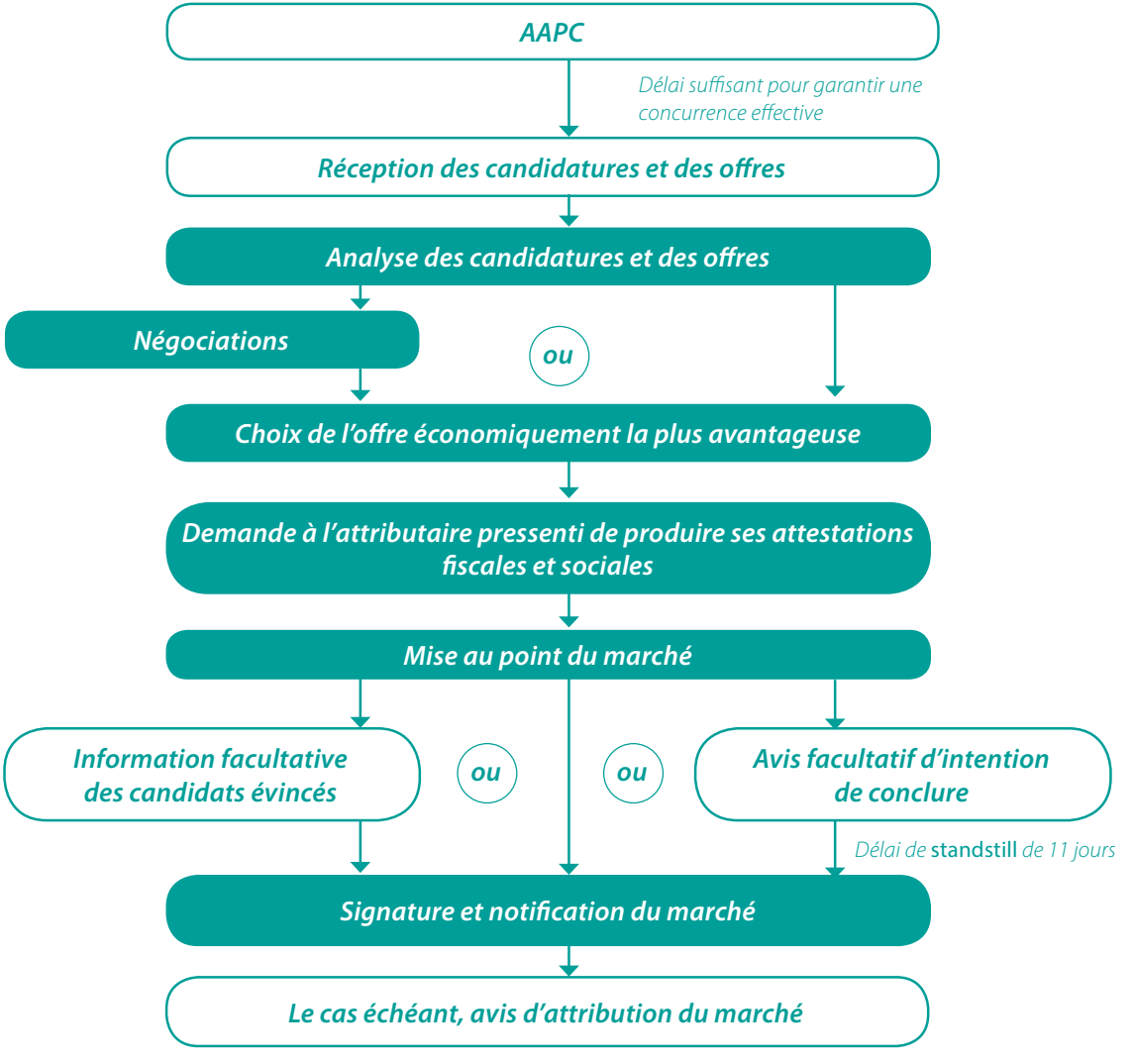

LA PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINTE

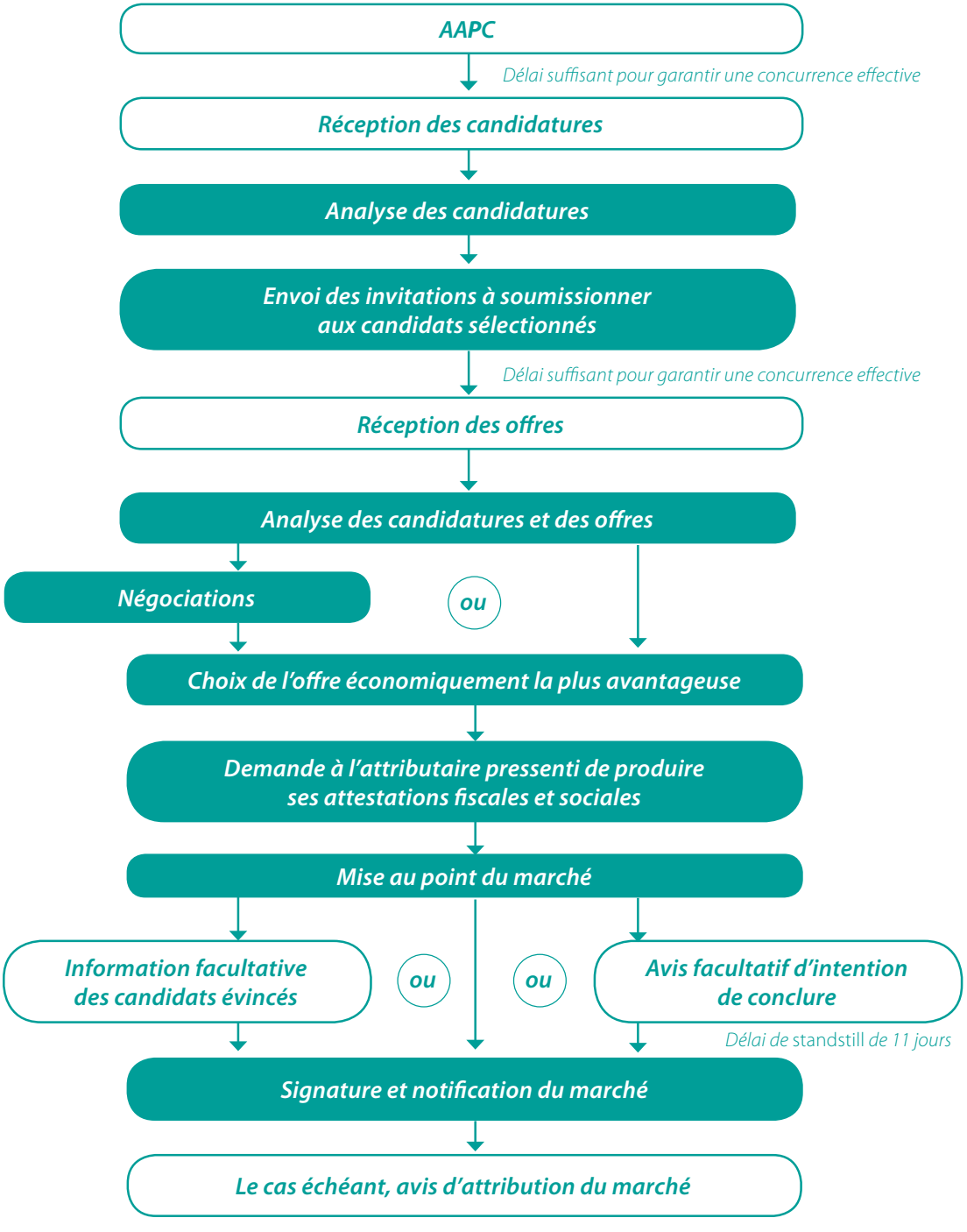

APPEL D'OFFRES OUVERT

AAPC

Délai minimal de 35 jours à compter de l'envoi de l'avis.

Réception des candidatures et des offres

Analyse des candidatures et des offres

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse*

Demande à l'attributaire pressenti de produire ses attestations fiscales et sociales

Mise au point du marché

Information des candidats évincés, et éventuellement publication d'un avis d'intention de conclure

Délai de standstill *de 16/11 jours à compter de la date d'envoi du courrier.*

Signature et notification du marché

Délai maximal de 30 jours entre la signature et la publication de l'avis.

Avis d'attribution du marché

* Par la Commission d'appel d'offres pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

APPEL D'OFFRES RESTREINT

AAPC

Délai minimal de 30 jours à compter de l'envoi de l'avis pour les pouvoirs adjudicateurs (sauf urgence justifiée) - Délai réduit à 15 jours pour les entités adjudicatrices.

Réception des candidatures

Analyse et sélection des candidatures*

Envoi des invitations à soumissionner

Réception des offres

Analyse des offres

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse*

Demande à l'attributaire pressenti de produire ses attestations fiscales et sociales

Mise au point du marché

Information des candidats évincés, et éventuellement publication d'un avis d'intention de conclure

Délai de standstill *de 16/11 jours à compter de la date d'envoi du courrier.*

Signature et notification du marché

Délai maximal de 30 jours entre la signature et la publication de l'avis.

Avis d'attribution du marché

* Par la Commission d'appel d'offres pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION

AAPC

Délai minimal de 30 jours pour les pouvoirs adjudicateurs (sauf urgence justifiée) ; 15 jours pour les entités adjudicatrices

Réception des candidatures

Analyse et sélection des candidatures*

Envoi des invitations à soumissionner

Délai minimal de 30/25 jours à compter de l'envoi de l'invitation pour les pouvoirs adjudicateurs (sauf exceptions) ; délai minimal de 10 jours à compter de l'envoi de l'invitation pour les entités adjudicatrices

Réception des offres

Analyse des offres initiales

Négociations, le cas échéant en plusieurs tours

Analyse des offres négociées

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse*

Demande à l'attributaire pressenti de produire ses attestations fiscales et sociales

Mise au point du marché

Information des candidats évincés, et éventuellement publication d'un avis d'intention de conclure

Délai de standstill *de 16/11 jours à compter de la date d'envoi du courrier.*

Signature et notification du marché

Délai maximal de 30 jours entre la signature et la publication de l'avis.

Avis d'attribution du marché

* Par la Commission d'appel d'offres pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

DIALOGUE COMPÉTITIF

AAPC

Délai minimal de 30 jours à compter de l'envoi de l'avis.

Réception des candidatures

Analyse et sélection des candidatures*

Envoi du DCE aux candidats sélectionnés

Conduite du dialogue, le cas échéant en phases successives

Invitation des candidats à présenter leur offre finale

Réception des offres finales

Phase de précisions, perfectionnement des offres

Analyse des offres finales

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse*

Demande à l'attributaire pressenti de produire ses attestations fiscales et sociales

Mise au point du marché

Information des candidats évincés, et éventuellement publication d'un avis d'intention de conclure

Délai de standstill *de 16/11 jours à compter de la date d'envoi du courrier.*

Signature et notification du marché

Délai maximal de 30 jours entre la signature et la publication de l'avis.

Avis d'attribution du marché

* Par la Commission d'appel d'offres pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

CONCOURS – PERSONNES PUBLIQUES

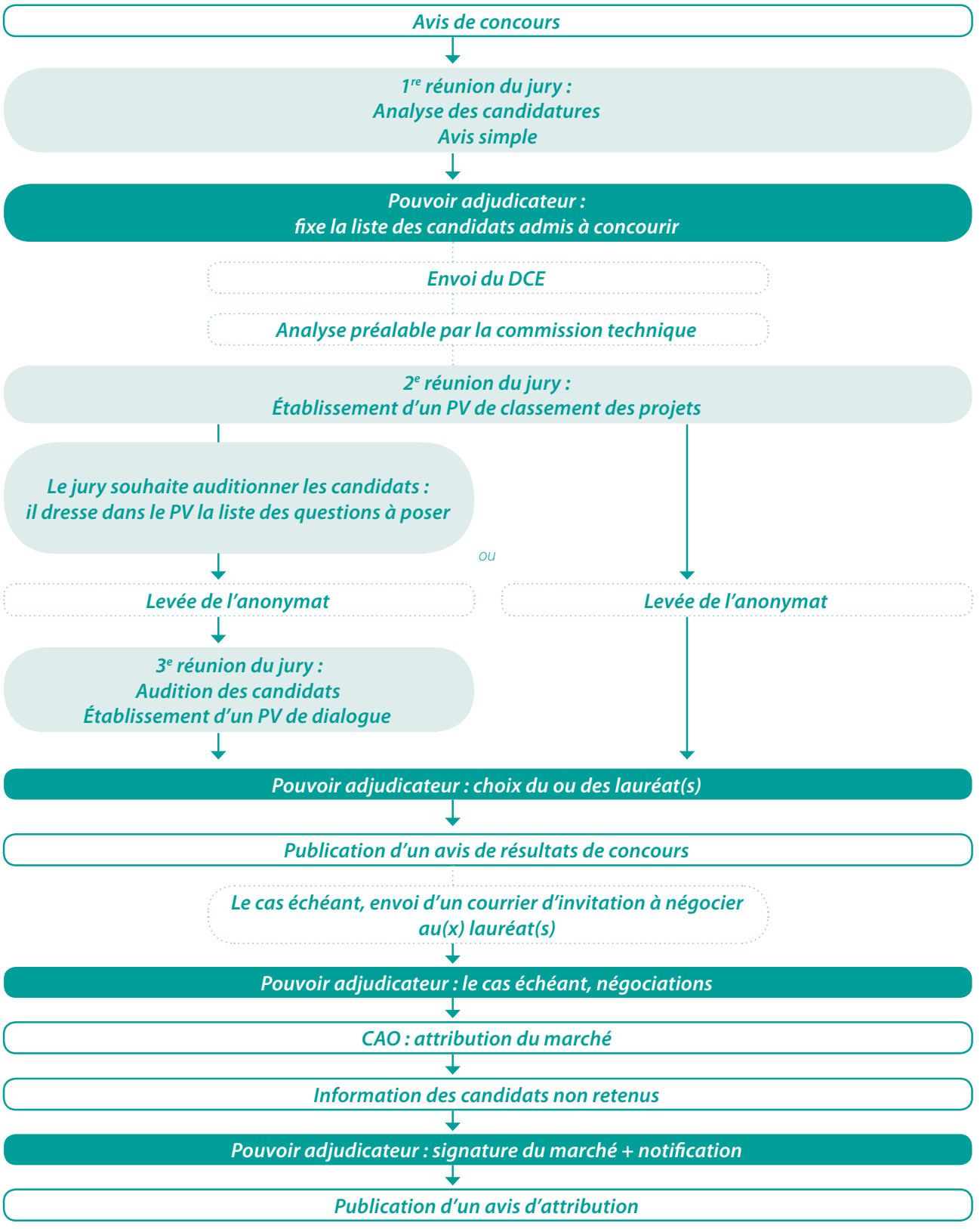

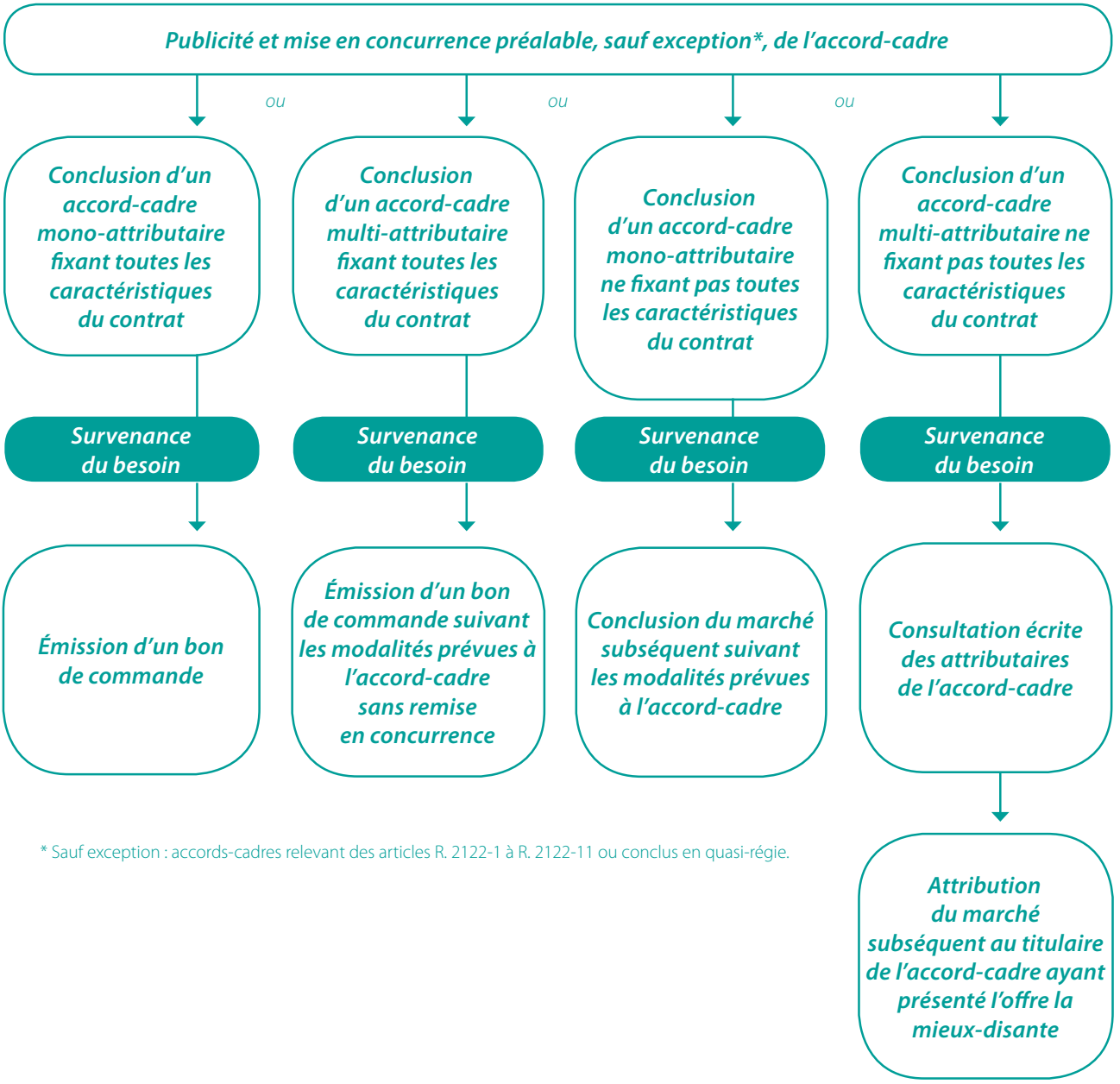

* Sauf exception : accords-cadres relevant des articles R. 2122-1 à R. 2122-11 ou conclus en quasi-régie.